

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DE  
GATINE ET  
CHOISILLES – PAYS  
DE RACAN  
AVIS D'ENQUÊTE  
PUBLIQUE RELATIVE AU  
PROJET DE  
MODIFICATION N°1 DU  
PLU DE LA COMMUNE  
DE NEUILLE-PONT-  
PIERRE

Par arrêté n°2020-2 en date du 25 février 2020, le Président de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan a prononcé l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Neuillé-Pont-Pierre afin de permettre l'adaptation des dispositions réglementaires applicables au sous-secteur 1AUEZY (règlement écrit et graphique). Cette modification est indispensable à l'aménagement du site d'activité POLAXIS situé sur la commune de Neuillé-Pont-Pierre.

Cette enquête publique se déroulera du mardi 17 mars 2020 à 09h00 au mercredi 15 avril 2020 à 12h00.

Monsieur Martin LEDDET, Consultant Environnement Santé Sécurité en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du Tribunal Administratif d'Orléans du 12 février 2020.

Les pièces du dossier de modification ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire-enquêteur, seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

-Au siège de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan - Le Chêne Baudet - 37360 SAINT-ANTOINE DU ROCHER

Horaires d'ouverture : le lundi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h15 - le mardi de 8h30 à 12h00 - du mercredi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h15. Hors jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

-À la Mairie de Neuillé-Pont-Pierre - 2 Place du 11 novembre - 37360 NEUILLE-PONT-PIERRE

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 9h00 à 12h00 / 15h00 à 17h00 - le vendredi : 9h00 à 12h00 / 15h00 à 18h00. Hors jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Les pièces du dossier de modification seront également consultables pendant toute la durée de l'enquête :

-sur le site internet de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan : <http://www.gatine-racan.fr>,

-sur le site internet de la Commune de Neuillé-Pont-Pierre :

<http://www.neuillepontpierre.fr>

-sur un poste informatique laissé en libre accès à la mairie de Neuillé-Pont-Pierre, aux lieux, jours et horaires d'ouverture habituels précisés ci-avant.

Une permanence sera assurée à la mairie de Neuillé-Pont-Pierre par M. Martin LEDDET, aux dates suivantes :

-Le lundi 23 mars 2020 de 9h00 à 12h00

-Le mercredi 1er avril de 9h00 à 12h00

-Le vendredi 10 avril de 15h00 à 18h00

A l'issue de l'enquête, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenues à disposition du public à la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan, sur son site internet <http://www.gatine-racan.fr> ainsi que sur celui de la Mairie de Neuillé-Pont-Pierre <http://www.neuillepontpierre.fr>.

PRÉFECTURE  
D'INDRE-ET-LOIRE  
2 - OCT. 2020  
COURRIER

## Attestation de parution

Date de réception : 25/02/2020

Date de parution : 28/02/2020

N° 2063

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DE  
GATINE ET  
CHOISILLES – PAYS  
DE RACAN**

**AVIS D'ENQUÊTE  
PUBLIQUE RELATIVE AU  
PROJET DE  
MODIFICATION N°1 DU  
PLU DE LA COMMUNE  
DE NEUILLE-PONT-  
PIERRE**

Par arrêté n°2020-2 en date du 25 février 2020, le Président de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan a prononcé l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Neuillé-Pont-Pierre afin de permettre l'adaptation des dispositions réglementaires applicables au sous-secteur 1AUEZy (règlement écrit et graphique). Cette modification est indispensable à l'aménagement du site d'activité POLAXIS situé sur la commune de Neuillé-Pont-Pierre.

Cette enquête publique se déroulera du mardi 17 mars 2020 à 09h00 au mercredi 15 avril 2020 à 12h00.

Monsieur Martin LEDDET, Consultant Environnement Santé Sécurité en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du Tribunal Administratif d'Orléans du 12 février 2020.

Les pièces du dossier de modification ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire-enquêteur, seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

-Au siège de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan - Le Chêne Baudet - 37360 SAINT-ANTOINE DU ROCHER

Horaires d'ouverture : le lundi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h15 - le mardi de 8h30 à 12h00 - du mercredi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h15. Hors jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

-À la Mairie de Neuillé-Pont-Pierre - 2 Place du 11 novembre - 37360 NEUILLE-PONT-PIERRE

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 9h00 à 12h00 / 15h00 à 17h00 - le vendredi : 9h00 à 12h00 / 15h00 à 18h00. Hors jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Les pièces du dossier de modification seront également consultables pendant toute la durée de l'enquête :

-sur le site internet de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan : <http://www.gatine-racan.fr>.

-sur le site internet de la Commune de Neuillé-Pont-Pierre :

<http://www.neuillepontpierre.fr>

-sur un poste informatique laissé en libre accès à la mairie de Neuillé-Pont-Pierre, aux lieux, jours et horaires d'ouverture habituels précisés ci-avant.

Une permanence sera assurée à la mairie de Neuillé-Pont-Pierre par M. Martin LEDDET, aux dates suivantes :

-Le lundi 23 mars 2020 de 9h00 à 12h00

-Le mercredi 1er avril de 9h00 à 12h00

-Le vendredi 10 avril de 15h00 à 18h00

A l'issue de l'enquête, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenues à disposition du public à la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan, sur son site internet <http://www.gatine-racan.fr> ainsi que sur celui de la Mairie de Neuillé-Pont-Pierre <http://www.neuillepontpierre.fr>.

## Attestation de parution

Date de réception : 25/02/2020

Date de parution : 20/03/2020

N° 2066



## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : NRCO514923, N° 70455690 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : La Nouvelle République - Edition Indre et Loire

Département : 37

Date de parution : 28/02/2020

Fait à Tours, le 25 Février 2020

Le Président Directeur Général de NR Communication

Pierre-Yves ETLIN

Communauté de Communes de Gâtine Choisilles  
Pays de Racan

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLU DE LA COMMUNE DE NEUILLE-PONT-PIERRE

Par arrêté n°2020-2 en date du 25 février 2020, le Président de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan a prononcé l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Neuillé-Pont-Pierre afin de permettre l'adaptation des dispositions réglementaires applicables au sous-secteur 1AUEZy (règlement écrit et graphique). Cette modification est indispensable à l'aménagement du site d'activité POLAXIS situé sur la commune de Neuillé-Pont-Pierre.

Cette enquête publique se déroulera du mardi 17 mars 2020 à 09h00 au mercredi 18 mars 2020 à 12h00.

Monsieur Martin LEDDET, Consultant Environnement Santé Sécurité en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du Tribunal Administratif d'Orléans du 12 février 2020.

Les pièces du dossier de modification ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire-enquêteur, seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- Au siège de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan - Le Chêne Baudet - 37360 SAINT-ANTOINE DU ROCHER

Horaires d'ouverture : le lundi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h15 - le mardi de 8h30 à 12h00 - du mercredi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h15. Hors jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

- À la Mairie de Neuillé-Pont-Pierre - 2 Place du 11 novembre - 37360 NEUILLE-PONT-PIERRE

Horaires d'ouverture du lundi au jeudi : 9h00 à 12h00 / 15h00 à 17h00 - le vendredi : 9h00 à 12h00 / 15h00 à 18h00. Hors jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Les pièces du dossier de modification seront également consultables pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan : <http://www.gatine-racan.fr/>, sur le site internet de la Commune de Neuillé-Pont-Pierre : <http://www.neuillepontpierre.fr/> - sur un poste informatique laissé en libre accès à la mairie de Neuillé-Pont-Pierre, aux lieux, jours et horaires d'ouverture habituels précisés ci-avant.

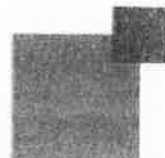
Une permanence sera assurée à la mairie de Neuillé-Pont-Pierre par M. Martin LEDDET, aux dates suivantes :

- Le lundi 23 mars 2020 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 1er avril de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 10 avril de 15h00 à 18h00

A l'issue de l'enquête, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenues à disposition du public à la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan, sur son site internet <http://www.gatine-racan.fr/> ainsi que sur celui de la Mairie de Neuillé-Pont-Pierre <http://www.neuillepontpierre.fr/>

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. NR Communication s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.

La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.





## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : NRCO514927, N° 70455696 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

**Edition : La Nouvelle République - Edition Indre et Loire**

**Département : 37**

**Date de parution : 20/03/2020**

Fait à Tours, le 25 Février 2020

Le Président Directeur Général de NR Communication

Pierre-Yves ETLIN

**Communauté de Communes de Gâtine Choisilles  
Pays de Racan**

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLU DE LA  
COMMUNE DE NEUILLE-PONT-PIERRE

Par arrêté n°2020-2 en date du 25 février 2020, le Président de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan a prononcé l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Neuillé-Pont-Pierre afin de permettre l'adaptation des dispositions réglementaires applicables au sous-secteur 1AUEZY (règlement écrit et graphique). Cette modification est indispensable à l'aménagement du site d'activité POLAXIS situé sur la commune de Neuillé-Pont-Pierre.

Cette enquête publique se déroulera du **mardi 17 mars 2020 à 09h00 au mercredi 18 mars 2020 à 12h00**.

Monsieur Martin LEDDET, Consultant Environnement Santé Sécurité en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du Tribunal Administratif d'Orléans du 12 février 2020.

Les pièces du dossier de modification ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-enquêteur, seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

- Au siège de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan - Le Chêne Baudet - 37360 SAINT-ANTOINE DU ROCHER

Horaires d'ouverture : le lundi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h15 - le mardi de 8h30 à 12h00 - du mercredi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h15  
Hors jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

- À la Mairie de Neuillé-Pont-Pierre - 2 Place du 11 novembre - 37360 NEUILLE-PONT-PIERRE

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 9h00 à 12h00 / 15h00 à 17h00 - le vendredi : 9h00 à 12h00 / 15h00 à 18h00. Hors jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Les pièces du dossier de modification seront également consultables pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan : <http://www.gatine-racan.fr/>, sur le site internet de la Commune de Neuillé-Pont-Pierre : <http://www.neuillepontpierre.fr/> sur un poste informatique laissé en libre accès à la mairie de Neuillé-Pont-Pierre, aux lieux, jours et horaires d'ouverture habituels précisés ci-avant.

Une permanence sera assurée à la mairie de Neuillé-Pont-Pierre par M. Martin LEDDET, aux dates suivantes :

- Le lundi 23 mars 2020 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 1er avril de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 10 avril de 15h00 à 18h00

À l'issue de l'enquête, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public à la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan, sur son site internet <http://www.gatine-racan.fr/> ainsi que sur celui de la Mairie de Neuillé-Pont-Pierre <http://www.neuillepontpierre.fr/>

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. NR Communication s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.

La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.



# légales et officielles

www.pro-marchespublics.com

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses affiliées :

E-mail : [aof@nr-annonces.com](mailto:aof@nr-annonces.com) - Tél. 02 47 60 62 10  
NR Communication - 23, rue Alfred-du Messet  
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : [www.nr-legales.com](http://www.nr-legales.com)  
Pour consulter un avis de marchés publics : [www.pro-marchespublics.com](http://www.pro-marchespublics.com)

## ANNONCES LEGALES

## Enquêtes publiques

### Communauté de Communes de Gâtine Choisilles Pays de Racan

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLU DE LA COMMUNE DE NEUILLE-PONT-PIERRE

Par arrêté n°2020-2 en date du 25 janvier 2020, le Président de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan a prononcé l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Neuille-Pont-Pierre afin de permettre l'adaptation de dispositions réglementaires applicables au sous-secteur "A-EZ" (réglement art et graphique). Cette modification est indispensable à l'aménagement du site d'activité POLAXIS situé sur la commune de Neuille-Pont-Pierre.

Cette enquête publique se déroulera du mardi 17 mars 2020 à 9h00 au mercredi 15 avril 2020 à 12h00.

Monsieur Martin LEDDET Consultant Environnement Santa Sécurité est chargé et a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif d'Orléans du 12 février 2020.

Les pièces du dossier de modification ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et coté par le commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

- sur la commune de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan - La Chêne Baudouin - 37350 SAINT-ANTOINE DU ROCHEUR
- Horaires d'ouverture : le lundi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h15 - le mardi de 9h30 à 12h00 - le mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h15, hors jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.
- A la Mairie de Neuille-Pont-Pierre - 2 Place du 11 novembre - 37360 NEUILLE-PONT-PIERRE
- Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi 9h30 à 12h00 - 15h00 à 17h00 - le vendredi 9h00 à 12h00 - 15h00 à 18h00, hors jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Les pièces du dossier de modification seront également consultables pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan : <http://www.gatine-racan.fr/>
- sur le site internet de la Commune de Neuille-Pont-Pierre : <http://www.neuillepontpierre.fr/>
- sur un dossier informatique laissé en libre accès à la mairie de Neuille-Pont-Pierre, aux lieux, jours et horaires d'ouverture habituels précités ci-dessus.

Une permanence sera assurée à la mairie de Neuille-Pont-Pierre par M. Martin LEDDET aux dates suivantes :

- Le lundi 23 mars 2020 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 1er avril de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 10 avril de 15h00 à 18h00

A l'issue de l'enquête, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public à la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan sur son site internet <http://www.gatine-racan.fr/> ainsi que sur celui de la Mairie de Neuille-Pont-Pierre <http://www.neuillepontpierre.fr/>

### COMMUNE DE NEUILLE-PONT-PIERRE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### RELATIVE AU DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VOIRIE COMMUNALE N° 10 ET L'ALIENATION DU CHEMIN RURAL N° 46 DES VALLEES

Par arrêté municipal n°167-2020-020 en date du 24 février 2020, le Maire de la Commune de Neuille-Pont-Pierre a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de déclassement d'une partie de la voirie communale n°10 de Chaulouraux aux Manneries et sur le projet d'aliénation du Chemin Rural n° 46 des Vallées.

Cette enquête publique, d'une durée de 15 jours, s'ouvrira à la Mairie de Neuille-Pont-Pierre. Elle se déroulera du mardi 17 mars 2020 à 9h00 au mercredi 11 mars 2020 à 17h00.

Monsieur Pierre AUBEL a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paré par le Commissaire-enquêteur, seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

- A la Mairie de Neuille-Pont-Pierre - 2 Place du 11 novembre - 37360 NEUILLE-PONT-PIERRE aux horaires d'ouverture du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00, hors jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Les pièces du dossier de modification seront également consultables pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la Commune de Neuille-Pont-Pierre : <http://www.neuille-pontpierre.fr/>
- sur un dossier informatique laissé en libre accès au siège de la Mairie de Neuille-Pont-Pierre, aux lieux, jours et horaires d'ouvertures habituels précités ci-dessus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet, ou les remettre par écrit au Commissaire-enquêteur :

- soit en mains propres, aux dates et horaires de permanence indiqués ci-dessus, sur voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Neuille-Pont-Pierre, 2 Place du 11 novembre 37360 Neuille-Pont-Pierre  
Déclassement d'une partie de la Voirie Communale n°10 et l'Aliénation du Chemin Rural n°46  
À l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur

- soit par courrier électronique, adressé à l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : [npd@wanadoo.fr](mailto:npd@wanadoo.fr)

Monsieur Pierre AUBEL, Commissaire-enquêteur, recevra en personne, les observations du public en Mairie de Neuille-Pont-Pierre

- Le mardi 17 mars 2020 de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 27 mars 2020 de 15h00 à 18h00

A l'issue de l'enquête, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public à la Mairie de Neuille-Pont-Pierre aux lieux et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la Commune de Neuille-Pont-Pierre <http://www.neuillepontpierre.fr/>

### COMMUNE DE FONDETTES

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal en date du 29 janvier 2020, le Maire de la commune de Fondettes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de désaffectation et d'aliénation des chemins ruraux n° 31 et 23-39, situés au lieu-dit "Les FLOUARDS".

L'enquête publique se déroulera à la mairie de FONDETTES du 13 mars 2020 au 27 mars 2020 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Monsieur François BEL, chercheur INRA en économie en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur. Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paré par le commissaire-enquêteur, seront déposés en mairie de Fondettes pendant toute la durée de l'enquête publique.

Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre déposé en mairie avant la date de clôture de l'enquête ou adresser ses observations écrites à la mairie de Fondettes à l'attention du commissaire-enquêteur.

Le Commissaire-Enquêteur recevra le public samedi Simone Veil, située dans l'Espace municipal des Tonnelliers 52, rue Eugène Gouin le mercredi 18 mars 2020 de 9h à 12h et le vendredi 27 mars 2020 de 14h à 17h30. Les observations pourront être également reçues par le commissaire-enquêteur lors de ses permanences. Le Maire, Gérard de OLIVEIRA

## Convocation



### LAITIERIE DE VERNEUIL

COOPERATIVE TOURAINNE BERRY

à VERNEUIL-FRANCOIS INDRÉ ET LOIRE  
N° d'Agrement : 37-196-RCS TOURS 775 594 354

## ASSEMBLÉES DE SECTIONS ET ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES

Les assemblées de la LAITIERIE DE VERNEUIL - COOPERATIVE TOURAINNE BERRY sont tenues d'urgence aux Assemblées de sections, qui auront lieu selon le calendrier ci-après, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Comptabilisation de l'exercice 2019.

- Election des délégués aux Assemblées Générales Plénières Ordinaires et Extraordinaires

SECTIONS EST ET NORD INDRÉ ET LOIRE (37) ET LOIR ET CHER (41) le Jeudi 26 mars 2020 ST QUENTIN SUR INDOIS Salles des Fêtes à 10H00

LIEU DE CONSULTATION DES DOCUMENTS : M. DESPHELLEPON Lucawo La Scolaubria 37350 SEMBLANÇAY

SECTION INDRÉ (36) le Vendredi 27 mars 2020 CLION SUR INDRÉ à la Salle Duvetous à côté de l'école à 10H00

LIEU DE CONSULTATION DES DOCUMENTS : Mme DUROIS Céline, La Sablaubria 36230 PAULINAY

SECTIONS SUD ET CENTRE INDRÉ ET LOIRE (37) le Jeudi 26 mars 2020 VERNEUIL SUR INDRÉ Salles des réunions de la Coopérative à 14H30

LIEU DE CONSULTATION DES DOCUMENTS : La Scolaubria 37500 VERNEUIL SUR INDRÉ

Les délégués qui seront élus par les assemblées de sections sont convoqués aux Assemblées Générales Plénières Ordinaires et Extraordinaires qui se tiendront le

Vendredi 10 Avril 2020 à partir de 9 heures 30

à la salle communale de SAINT-JEAN SAINT-GERMAIN à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1- Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales du 5 Avril 2019,

2- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes,

3- Approbation des comptes 2019,

4- Approbation des conventions réglementées,

5- Quitus aux administrateurs,

6- Constatation des variations du capital social,

7- Affectation du résultat,

8- Rencouvellement des mandats des administrateurs coproducteurs sortants,

9- Enveloppe des indemnités du conseil d'Administration,

10- Budget alloué à la formation des administrateurs,

11- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

1- Mise en harmonie des statuts et positionnement sur les mentions facultatives,

2- Extension de la circonscription territoriale,

3- Élargissement de l'objet social collective-vente,

4- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Il est possible de prendre connaissance au siège social et au lieu mentionné ci-dessus pour votre section dans les 15 jours précédant la première Assemblée de section des documents cités à l'article 39-1, § 4 des statuts, des statuts et du règlement intérieur. Votre document unique récapitulatif de l'engagement actualisé sera tenu à votre disposition après l'Assemblée Générale Plénière.

Pour avis : Le Président Philippe Brunau

SA au capital de 58.000 €  
Z.I. - 9 rue Augustin Fresnel - Les Pièces de la Branchère - 37170 CHAVBRAY LES TOURS  
344 524 506 RCS TOURS

Par décision de l'associé unique, du 20 Février 2020, il a été décidé conformément aux dispositions de l'article 855-A du Code de Commerce la dissolution par conclusion de patrimoine et sans liquidation de la société S.F.V.M. à compter de l'expiration du délai d'opposition des créanciers sociaux.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société S.F.V.M. au profit de la société HOLDING MONTEIRO, SARL au capital de 10.000 € dont le siège social est 25 rue Albert Einstein 37270 MONTLUCIS SUR LOIRE immatriculée sous le numéro S31 909 254 RCS TOURS, succursaire unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation. Soit la recevoir sur 2 places de cédant d'opposition accordé par le Juge à liquidation. Soit la recevoir sur 4 places de créancier n'ayant pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, qui celles-ci ont été retirées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties contractées.

Les créanciers doivent former capitation devant le Tribunal de Commerce de TOURS, dans le délai légal de 30 jours.

## SOCIÉTÉ HOTELIÈRE ET IMMOBILIÈRE DE TOURS CENTRE

Société par actions simplifiée au capital de 37.000.000 €  
Siège social : 15 rue Eschassat Valant 37000 TOURS  
RCS TOURS 380 229 443

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 15 février 2020, le capital social a été augmenté de 3 987 505 00 euros pour être porté de 37.000.000 € à 40.987.505.000 € par compensation avec une créance certaine liquidée et exigible sur la société et par augmentation de la valeur nominale des actions. L'article 7 du Capital social des statuts a été modifié en conséquence. Ancien montant du Capital : Le capital social est fixé à la somme de treize-cent mille 370.000 euros. Il est divisé en cent 100 actions ordinaires entièrement libérées de trois-cent quatre-vingt (370) euros chacune de valeur nominale Nouvelle mention : Capital : Le capital social est fixé à la somme de Quarante Millions Vingt Quatre Mille Cinq Cent Cinq euros (40.245.505.000) il est divisé en Cent 100 actions ordinaires entièrement libérées de Quarante Mille Deux Cent Quarante Cinq euros et cinq centimes (40.245.505) chacune de valeur nominale. Mention sera faite au RCS de Tours. Pour avis :

## Avis administratifs



### Communauté de Communes du Val d'Amboise

## Approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)

Par délibération en date du 13 février 2020, le conseil communautaire du Val d'Amboise a approuvé le PLUI.

Le dossier approuvé est tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture :

- au Service Commun Urbainisme de la CCVA, 19 rue de l'Île d'Or 37400 Amboise
- dans les mairies des communes membres de la CCVA
- à la Préfecture d'Indre-et-Loire.

La délibération fait l'objet d'un affichage dans chacune des communes membres de la CCVA et au siège de la CCVA pendant 1 mois.



### Communauté de Communes du Val d'Amboise

## Institution du droit de préemption urbain sur le territoire de la CC du Val d'Amboise

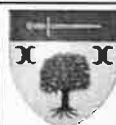
Par délibération en date du 13 février 2020, le conseil communautaire a décidé d'instituer le droit de préemption urbain pour :

- les zones U (urbaines) et AU (urbainsiers) et les déclinaisons de leurs sous-sections
- le Plan de Sauvagearde et de Mise en Valeur (P.S.M.V.) de la commune d'Amboise
- le territoire de protection rapprochée du prélevement d'eau situé au lieu-dit Les Barres à Mosnes.

La délibération fait l'objet d'un affichage dans les mairies des communes membres ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes du Val d'Amboise pendant un mois.

## MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

### Marchés publics sup. à 90 000 Euros



### Commune d'Auzouzer-en-Touraine

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Commune d'Auzouzer-en-Touraine, M. Jean-Claude BAGLAN, maire - 1, place du Général-Leclerc - 37110 AUZOUZER-EN-TOURAINNE - Téléphones : 02.47.55.06.03 - Fax : 02.47.55.08.60 - mail : [mairie-auzouzer-touraine@wanadoo.fr](mailto:mairie-auzouzer-touraine@wanadoo.fr)

L'avis implique un marché public.

Objet : restructuration de la mairie d'Auzouzer-en-Touraine et mise en accessibilité des locaux existants, avec options.

Type de marché : travaux.

Procédure : procédure adaptée.

Forme du marché : prestation divisée en lots ou :

Lot n° 1 : MACONNERIE, VRD

Lot n° 2 : CHARPENTE BOIS, COUVERTURE TOILE ET ZINC

Lot n° 3 : MENUISERIE EXTERIEURE ALU OU BOIS, MENUISERIE INTERIEURE

Lot n° 4 : PLATRERIE - ISOLATION - FAUX-PLAFONDS

Lot n° 5 : PEINTURE

Lot n° 6 : REVETEMENT DE SOL - FAÏENCE

Lot n° 7 : ELECTRICITE

Lot n° 8 : PLOMBERIE - SANITAIRES CHAUFFAGE -VMC

Lot n° 9 : ELEVATEUR EPMP

Conditions de participation.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : se référer au Règlement de consultation (article 4).

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : 60% valeur technique de l'offre ; 40% prix.

Renseignements administratifs : auprès du pouvoir adjudicateur par le biais du profil acheteur ([www.pro-marchespublics.com](http://www.pro-marchespublics.com)).

Renseignements techniques : SARL SCPA ARCHITECTES, M. LE MAIRE - 69, rue Nationale - 37380 Monnaie - Tél. 02.47.29.54.62.

Remise des offres : 24 mars 2020, à 12 h au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

Date prévisionnelle de commencement des travaux : vers début juin suivant date d'attribution des subventionnels. Le délai d'exécution global est fixé à 7 (sept) mois.

Envoi à la publication le : 25 février 2020.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie électronique. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser ces questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.pro-marchespublics.com>

## Vie de sociétés



DUVYER ASSOCIÉS  
Avecats  
Spécialistes en droit des sociétés  
Siège social & cabinet principal  
33 boulevard Béranger - 37000 TOURS

S.F.M.M.  
SA au capital de 58.000 €  
Z.I. - 9 rue Augustin Fresnel - Les Pièces de la Branchère - 37170 CHAVBRAY LES TOURS  
344 524 506 RCS TOURS

Par décision de l'associé unique, du 20 Février 2020, il a été décidé conformément aux dispositions de l'article 855-A du Code de Commerce la dissolution par conclusion de patrimoine et sans liquidation de la société S.F.V.M. à compter de l'expiration du délai d'opposition des créanciers sociaux.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société S.F.V.M. au profit de la société HOLDING MONTEIRO, SARL au capital de 10.000 € dont le siège social est 25 rue Albert Einstein 37270 MONTLUCIS SUR LOIRE immatriculée sous le numéro S31 909 254 RCS TOURS, succursaire unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation. Soit la recevoir sur 2 places de cédant d'opposition accordé par le Juge à liquidation. Soit la recevoir sur 4 places de créancier n'ayant pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, qui celles-ci ont été retirées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties contractées.

Les créanciers doivent former capitation devant le Tribunal de Commerce de TOURS, dans le délai légal de 30 jours.



## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : NRCO527805, N° 70467202 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

**Edition : La Nouvelle République - Edition Indre et Loire**

Département : 37

Date de parution : 02/06/2020

Fait à Tours, le 28 Mai 2020



L'enquête publique qui aurait dû se dérouler du 17 mars au 15 avril 2020 portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Neuillé-Pont-Pierre afin de permettre l'adaptation des dispositions réglementaires applicables au sous-secteur 1AUEZy (règlement écrit et graphique), ayant été suspendue comme le mentionnait le porté à connaissance du 17 mars 2020, le Président de la Communauté de Communes de Gâtine et Choissilles - Pays de Racan a, par l'arrêté du 28 mai 2020 N°2020-6 prononcé la reprise de ladite enquête publique.

Cette enquête publique se déroulera du **mercredi 17 juillet 2020 à 09h00 au vendredi 17 juillet 2020 à 18h00.**

Monsieur Martin LEDDET, Consultant Environnement Santé Sécurité en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du Tribunal Administratif d'Orléans du 12 février 2020.

Les pièces du dossier de modification ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire-enquêteur, seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans le strict respect des conditions sanitaires affichées

- Au siège de la Communauté de Communes de Gâtine et Choissilles - Pays de Racan - Le Chêne Baudet - 37360 SAINT-ANTOINE DU ROCHER

- À la Mairie de Neuillé-Pont-Pierre - 2 Place du 11 novembre - 37360 NEUILLE-PONT-PIERRE

Les pièces du dossier de modification seront également consultables pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la Communauté de Communes de Gâtine et Choissilles - Pays de Racan : <http://www.gatine-racan.fr/>,

- sur le site internet de la Commune de Neuillé-Pont-Pierre : <http://www.neuillepontpierre.fr/>

Une permanence sera assurée à la mairie de Neuillé-Pont-Pierre par M. Martin LEDDET aux dates suivantes :

- Le mercredi 17 juin 2020 de 9h00 à 12h00

- Le lundi 6 juillet de 9h00 à 12h00

- Le vendredi 17 juillet de 15h00 à 18h00

Toutes les mesures de sécurité sanitaire ont été prévues pour la consultation des documents ainsi que la permanence publique. Ces mesures seront affichées sur les lieux :

- Il est demandé à toute personne qui souhaite participer à l'enquête de porter un masque lors de sa venue et d'apporter son propre stylo afin de limiter les risques de contamination.

- Il sera laissé à disposition de chacun : du gel hydroalcoolique, des gants et des masques

- Les lieux permettent le respect de la distanciation sociale. Un maximum de deux personnes du même groupe sera imposé pour les permanences publiques

A l'issue de l'enquête et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenues à disposition du public à la Communauté de Communes de Gâtine et Choissilles - Pays de Racan, sur son site internet <http://www.gatine-racan.fr/> ainsi que sur celui de la Mairie de Neuillé-Pont-Pierre <http://www.neuillepontpierre.fr/>

Le Président Directeur Général de NR Communication

Pierre-Yves ETLIN

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. NR Communication s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.

La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.



Chambray-lès-Tours, le 28/05/2020

11  
requis

L'enquête publique qui aurait dû se dérouler du 17 mars au 15 avril 2020 portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Neuillé-Pont-Pierre afin de permettre l'adaptation des dispositions réglementaires applicables au sous-secteur 1AUEZY (règlement écrit et graphique), ayant été suspendue comme le mentionnait le porté à connaissance du 17 mars 2020, le Président de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan a, par l'arrêté du 28 mai 2020 N°2020-6 prononcé la reprise de ladite enquête publique.

Cette enquête publique se déroulera du mercredi 17 juin 2020 à 09h00 au vendredi 17 juillet 2020 à 18h00.

Monsieur Martin LEDDET, Consultant Environnement Santé Sécurité en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du Tribunal Administratif d'Orléans du 12 février 2020.

Les pièces du dossier de modification ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire-enquêteur, seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans le strict respect des conditions sanitaires affichées :

-Au siège de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan – Le Chêne Baudet – 37360 SAINT-ANTOINE DU ROCHER

-À la Mairie de Neuillé-Pont-Pierre – 2 Place du 11 novembre – 37360 NEUILLE-PONT-PIERRE

Les pièces du dossier de modification seront également consultables pendant toute la durée de l'enquête :

-sur le site internet de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan : <http://www.gatine-racan.fr/>,

-sur le site internet de la Commune de Neuillé-Pont-Pierre : <http://www.neuillepontpierre.fr/>

Une permanence sera assurée à la mairie de Neuillé-Pont-Pierre par M. Martin LEDDET, aux dates suivantes :

-Le mercredi 17 juin 2020 de 9h00 à 12h00

-Le lundi 6 juillet de 9h00 à 12h00

-Le vendredi 17 juillet de 15h00 à 18h00

Toutes les mesures de sécurité sanitaire ont été prévues pour la consultation des documents ainsi que la permanence publique. Ces mesures seront affichées sur les lieux :

-Il est demandé à toute personne qui souhaite participer à l'enquête de porter un masque lors de sa venue et d'apporter son propre stylo afin de limiter les risques de contamination.

-Il sera laissé à disposition de chacun : du gel hydroalcoolique, des gants et des masques

-Les lieux permettent le respect de la distanciation sociale. Un maximum de deux personnes du même groupe sera imposé pour les permanences publiques

A l'issue de l'enquête, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenues à disposition du public à la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan, sur son site internet <http://www.gatine-racan.fr/> ainsi que sur celui de la Mairie de Neuillé-Pont-Pierre <http://www.neuillepontpierre.fr/>

**ATTESTATION DE PARUTION** : journal *Terre de Touraine* n° 2077 parution le **05/06/2020**

Société d'Editions et de Publications Agricoles de Touraine (SEPAT)

SARL au capital de 304,60 €

SIRET : 33366155100023

NAF : 211 A

MAISON DES AGRICULTEURS

9 bis rue Augustin Fresnel – CS 80329 – 37173 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX

Téi : 02.47.28.30.02

Fax : 02.47.28.79.36

[legales-terredetouraine@agricvl.fr](mailto:legales-terredetouraine@agricvl.fr)





## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : NRCO527823, N° 70467204 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

**Edition : La Nouvelle République - Edition Indre et Loire**

Département : 37

Date de parution : 26/06/2020

Fait à Tours, le 28 Mai 2020



L'enquête publique qui aurait dû se dérouler du 17 mars au 15 avril 2020 portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Neuillé-Pont-Pierre afin de permettre l'adaptation des dispositions réglementaires applicables au sous-secteur 1AUEZy (règlement écrit et graphique), ayant été suspendue comme le mentionnait le porté à connaissance du 17 mars 2020, le Président de la Communauté de Communes de Gâtine et Choissilles - Pays de Racan a, par l'arrêté du 28 mai 2020 N°2020-6, prononcé la reprise de ladite enquête publique.

Cette enquête publique se déroulera du **mercredi 17 juin 2020 à 09h00 au vendredi 17 juillet 2020 à 18h00**.

Monsieur Martin LEDDET, Consultant Environnement Santé Sécurité en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du Tribunal Administratif d'Orléans du 12 février 2020.

Les pièces du dossier de modification ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-enquêteur, seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans le strict respect des conditions sanitaires affichées :

- Au siège de la Communauté de Communes de Gâtine et Choissilles - Pays de Racan - Le Chêne Baudet - 37360 SAINT-ANTOINE DU ROCHER
- À la Mairie de Neuillé-Pont-Pierre - 2 Place du 11 novembre - 37360 NEUILLE-PONT-PIERRE

Les pièces du dossier de modification seront également consultables pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la Communauté de Communes de Gâtine et Choissilles - Pays de Racan : <http://www.gatine-racan.fr/>
- sur le site internet de la Commune de Neuillé-Pont-Pierre : <http://www.neuillepontpierre.fr/>

Une permanence sera assurée à la mairie de Neuillé-Pont-Pierre par M. Martin LEDDET, aux dates suivantes :

- Le mercredi 17 juin 2020 de 9h00 à 12h00
- Le lundi 6 juillet de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 17 juillet de 15h00 à 18h00

Toutes les mesures de sécurité sanitaire ont été prévues pour la consultation des documents ainsi que la permanence publique. Ces mesures seront affichées sur les lieux :

- Il est demandé à toute personne qui souhaite participer à l'enquête de porter un masque lors de sa venue et d'apporter son propre stylo afin de limiter les risques de contamination.
- Il sera laissé à disposition de chacun : du gel hydroalcoolique, des gants et des masques

- Les lieux permettent le respect de la distanciation sociale. Un maximum de deux personnes du même groupe sera imposé pour les permanences publiques

A l'issue de l'enquête, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenues à disposition du public à la Communauté de Communes de Gâtine et Choissilles - Pays de Racan, sur son site internet <http://www.gatine-racan.fr/> ainsi que sur celui de la Mairie de Neuillé-Pont-Pierre <http://www.neuillepontpierre.fr/>

Le Président Directeur Général de NR Communication

Pierre-Yves ETLIN

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. NR Communication s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.

La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.



Chambray-lès-Tours, le 28/05/2020

11  
reprise

L'enquête publique qui aurait dû se dérouler du 17 mars au 15 avril 2020 portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Neuillé-Pont-Pierre afin de permettre l'adaptation des dispositions réglementaires applicables au sous-secteur 1AUEZY (règlement écrit et graphique), ayant été suspendue comme le mentionnait le porté à connaissance du 17 mars 2020, le Président de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan a, par l'arrêté du 28 mai 2020 N°2020-6 prononcé la reprise de ladite enquête publique.

Cette enquête publique se déroulera du mercredi 17 juin 2020 à 09h00 au vendredi 17 juillet 2020 à 18h00.

Monsieur Martin LEDDET, Consultant Environnement Santé Sécurité en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du Tribunal Administratif d'Orléans du 12 février 2020.

Les pièces du dossier de modification ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire-enquêteur, seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans le strict respect des conditions sanitaires affichées :

-Au siège de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan – Le Chêne Baudet – 37360 SAINT-ANTOINE DU ROCHER

-À la Mairie de Neuillé-Pont-Pierre – 2 Place du 11 novembre – 37360 NEUILLE-PONT-PIERRE

Les pièces du dossier de modification seront également consultables pendant toute la durée de l'enquête :

-sur le site internet de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan : <http://www.gatine-racan.fr/>,

-sur le site internet de la Commune de Neuillé-Pont-Pierre : <http://www.neuillepontpierre.fr/>

Une permanence sera assurée à la mairie de Neuillé-Pont-Pierre par M. Martin LEDDET, aux dates suivantes :

-Le mercredi 17 juin 2020 de 9h00 à 12h00

-Le lundi 6 juillet de 9h00 à 12h00

-Le vendredi 17 juillet de 15h00 à 18h00

Toutes les mesures de sécurité sanitaire ont été prévues pour la consultation des documents ainsi que la permanence publique. Ces mesures seront affichées sur les lieux :

-Il est demandé à toute personne qui souhaite participer à l'enquête de porter un masque lors de sa venue et d'apporter son propre stylo afin de limiter les risques de contamination.

-Il sera laissé à disposition de chacun : du gel hydroalcoolique, des gants et des masques

-Les lieux permettent le respect de la distanciation sociale. Un maximum de deux personnes du même groupe sera imposé pour les permanences publiques

A l'issue de l'enquête, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenues à disposition du public à la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan, sur son site internet <http://www.gatine-racan.fr/> ainsi que sur celui de la Mairie de Neuillé-Pont-Pierre <http://www.neuillepontpierre.fr/>

**ATTESTATION DE PARUTION** : journal *Terre de Touraine* n° 2080 parution le **26/06/2020**

Société d'Editions et de Publications Agricoles de Touraine (SEPAT)  
SARL au capital de 304,60 € SIRET : 33366155100023 NAF : 211 A

MAISON DES AGRICULTEURS

9 bis rue Augustin Fresnel – CS 80329 – 37173 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX

Tél : 02.47.28.30.02

Fax : 02.47.28.79.36

[legaies-terredetouraine@agricvl.fr](mailto:legaies-terredetouraine@agricvl.fr)

